

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

22330298

Déposé
05-05-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/05/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0845602844

Nom(en entier) : **CONTIGO.IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Chaussée de La Hulpe 150
: 1170 Watermael-Boitsfort**Objet de l'acte :**STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS, DEMISSIONS,
NOMINATIONS

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTIGO IMMO en abrégé CONTIGO, ayant son siège à B-1170 Watermael-Boitsfort, chaussée de la Hulpe, 150, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise TVA BE 0845.602.844 / RPM Bruxelles – section francophone (constituée sous la dénomination L.G.I. Property Management aux termes d'un acte reçu par le notaire Bertrand Nerincx, à Bruxelles, le 27 avril 2012, dont les statuts ont été publiés aux annexes au Moniteur belge du 2 mai suivant, sous le numéro 12302473) tenue devant Maître François Marcelis, notaire associé de résidence à Bruxelles, le 26 avril 2022, dont il résulte que les décisions suivantes ont été prises :

Titre A.

Augmentation de capital par souscription en espèces.

1. Rapports - Renonciation
(on omet)

1. Décision.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital à concurrence de soixante-six mille deux cent cinquante euros (€ 66.250,00-), pour le porter de cent mille euros (€ 100.000,00-) à cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (€ 166.250,00-), par la création de nonante-neuf (99) actions nouvelles numérotées de 1.001 à 1.099, sans désignation de valeur nominale, identiques aux actions existantes et jouissant des mêmes droits et avantages, avec participation aux résultats de l'exercice en cours à compter de leur souscription, prorata temporis.

3. Délibérations relatives à l'exercice du droit de souscription préférentielle.

Les trois actionnaires ont déclaré chacun pour ce qui la concerne expressément renoncer intégralement et irrévocablement à exercer son droit de souscription préférentielle à l'occasion de la présente augmentation de capital, tel qu'il est organisé par l'article 7 :188 du Code des sociétés et des associations, afin de permettre que cette souscription avec libération intégrale immédiate soit réalisée par Madame Alexia FIERENS.

4. Souscription - Intervention - Libération.

Madame FIERENS Alexia Clotilde C., domiciliée à B-1140 Evere, rue de l'Equerre, 23 a déclaré avoir parfaite connaissance tant de la situation financière de la présente société que de ses statuts et a souscrit en numéraire l'intégralité des nonante-neuf (99) actions nouvelles numérotées de 1.001 à 1.099, au prix global de souscription de soixante-six mille deux cent cinquante euros (€ 66.250,00-) et les a libérées immédiatement intégralement, par dépôt préalable en un compte spécial ouvert au nom de la présente société auprès de la banque BELFIUS sous le numéro BE14 0882 9377 3383.

4. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation du capital par souscription en espèces : Le capital est effectivement fixé à cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (€ 166.250,00-) et est dorénavant représenté par mille nonante-neuf (1.099) actions numérotées de 1 à 1.099, qui représentent chacune une partie égale du capital et conférant les mêmes droits et avantages.

Titre B.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/05/2022 - Annexes du Moniteur belge

Modifications des statuts.

Article 5 : remplacer le texte de cet article par le texte suivant afin de le mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital :

« Le capital est fixé à cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (€ 166.250,00-) et est représenté par mille nonante-neuf (1.099) actions numérotées de 1 à 1.099, représentant chacune une fraction équivalente du capital social et conférant à leur titulaire, les mêmes droits et avantages. ».

Titre C.

Nomination d'un administrateur

L'assemblée décide de nommer Madame FIERENS Alexia, domiciliée à B-1140 Evere, rue de l'Equerre, 23 comme administrateur de la société.

Son mandat sera d'une durée de six ans et prendra fin de plein droit lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2028.

Le mandat sera exercé à titre gratuit.

Titre D.

Pouvoirs d'exécution.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

(Signé) Maître François Marcelis, Notaire

Déposée en même temps :

- une expédition
- statuts coordonnées